

Tableau des garanties et primes pour la saison 2014/2015

A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie Voyage plongée (annulation de voyage plongée, interruption de voyage plongée, assurance bagages voyage plongée).

INDEMNITÉS GARANTIES DANS LE MONDE ENTIER

<ul style="list-style-type: none"> — En cas de décès consécutif à un accident. — En cas d'invalidité permanente après accident. — Frais de traitement par suite d'un accident garanti. — Frais de recherche et de sauvetage. — Frais d'évacuation sanitaire. 	<ul style="list-style-type: none"> — Pour les compétitions toutes disciplines en milieu naturel, la catégorie «LOISIR 1» est requise. — Pour toutes compétitions en piscine exclusivement, la catégorie «PISCINE» est requise.
---	--

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES						NAGE AVEC PALMES, TIR SUR CIBLE SUBAQUATIQUE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT	
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Plongée à l'air	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée nitrox	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée trimix	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée recycleur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée avec décompression (paliers)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Palier oxygène pur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée enfants (8 - 14 ans)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée libre (apnée)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pêche sous-marine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Archéologie subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Biologie subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nage avec palmes	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Nage en eau vive	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Orientation subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Photographie, vidéo	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Plongée souterraine	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Hockey subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Tir sur cible subaquatique	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique en club associatif	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique en structure Commerciale FFESSM ou non	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Pratique hors structure (en famille...)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

ASSURANCE PLONGÉE ET ACTIVITÉS DE LA FFESSM	MONTANT DES GARANTIES							
	TOUTES DISCIPLINES							
NAGE AVEC PALMES, HOCKEY, TIR SUR CIBLE (à partir de 14 ans exclusivement pour le tir de précision) EN PISCINE UNIQUEMENT								
GARANTIES LOISIRS DE BASE								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)	France métropole et dom-com	Etranger (monde entier)
Age limite des garanties individuelles accident	Sans limite							
Age limite de garantie en RC	Sans limite							
Dommages personnels hors activités subaquatiques dans le cadre d'une activité FFESSM	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI	GARANTI
Frais de recherche et de sauvetage (e)	1 702 €		3 770 €		6 605 €			
Frais de caisson hyperbare	38 533 €	38 533 € (a)	38 533 €	38 533 € (a)	38 533 €	300 000 € (a)	38 533 €	38 533 € (a)
Garantie pour frais d'hospitalisation et de traitement sur prescription médicale dont : Frais médicaux, chirurgicaux, pharmaceutiques, frais de traitement, d'ambulance sur place (e)	7 707 €		26 973 €		30 824 €		7 707 €	
Soutien psychologique et pédagogique	Inclus		Inclus		Inclus		Inclus	
Soins dentaires urgents	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)	Inclus	137 € (b)
Hospitalisation	Si hospitalisation supérieure à 10 jours consécutifs, mise à disposition d'un billet aller/retour avion ou train pour un proche parent et prise en charge des frais d'hébergement pendant 10 nuits. Garantie jusqu'à 50,65 € TTC par nuit.							
Assistance aux personnes (c)	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 – 7J/7							
Evacuation sanitaire (rapatriement transport médical) (e)	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 – 7J/7							
Avance sur frais à l'étranger	A l'étranger, pour ne rien avoir à régler sur place (y compris les frais de caisson hyperbare) vous pouvez bénéficier d'une avance dans la limite des sommes garanties, après accord préalable de AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 – 7J/7							
Avance sur caution pénale à l'étranger		12 565 €		12 565 €		12 565 €		12 565 €
Capital en cas d'invalidité permanente totale	11 009 €		38 533 €		88 072 €		11 009 €	
Capital en cas de décès ou disparition judiciairement constatée	7 707 €		23 119 €		44 037 €		7 707 €	
Rapatriement du corps	Sans limitation de somme (c) AXA ASSISTANCE : +33 1 55 92 22 82 - 24H/24 – 7J/7							
Coût du cercueil (à l'exclusion des accessoires) et frais de cérémonie	1563 €							
GARANTIES LOISIRS TOP(d)								
(garanties de base ci-dessus + Assurance voyages plongée MONDE ENTIER ci-dessous) Ces garanties sont valables quel que soit le nombre de voyages plongée pendant la durée de validité de la licence								
Annulation voyage plongée	- 6 555 € par bénéficiaire et 32 777 € pour un même évènement - Franchise de 33 € par personne et par dossier						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de rapatriement médical	- 6 555 € par bénéficiaire et 32 777 € pour un même évènement - Sans franchise						Néant	
Interruption de votre voyage plongée en cas de retour anticipé suite au décès d'un ascendant ou descendant	Néant		Néant		- 6 555 € par bénéficiaire - Sans franchise		Néant	
Interruption de vos activités de plongée en cas d'atteinte corporelle	Néant		Néant		- 328 € par séjour - Sans franchise		Néant	
Assurance bagages voyage plongée	- 817 € par bénéficiaire et par voyage - Franchise de 32 € par bénéficiaire						Néant	
TARIFS ANNUELS TTC								
CATÉGORIES	LOISIR 1		LOISIR 2		LOISIR 3		PISCINE	
Loisir de base	19,50 €		30,50 €		53 €		11,50 €	
Loisir TOP	38 €		49 €		81 €		Pas de garanties	
a) Franchise de 24 € pour les frais de traitement. - b) Franchise de 16 € par dossier. - c) Exclusion des frais de premiers secours sauf appel préalable. d) Retrouvez les conditions générales du contrat TOP FFESSM sur www.cabinet-lafont.com (rubrique "service en ligne"). e) Par sinistre et par assuré.								
Conformément à la réglementation concernant le lieu de résidence, il est rappelé que les séjours et voyages en dehors de son pays de résidence d'une durée supérieure à 90 jours consécutifs nécessitent une convention d'assistance spécifique. Contacter le cabinet Lafont, téléphone : 04 68 35 22 26.								